

# Service Petit Dépannage



Le service petit dépannage, c'est :

► un service qui permet d'**accompagner la perte d'autonomie** sur des actes de la vie quotidienne devenant difficiles à réaliser par les personnes de 60 ans et plus et/ou en situation de handicap.

► **venir en aide sur de menus travaux de la maison en intérieur et en extérieur** comme changer un joint de robinetterie, régler la télévision, changer une ampoule, déboucher un évier.



Mainvilliers

## Modalités d'inscription

▶ Le bénéficiaire s'adresse à l'accueil du CCAS par téléphone ou sur place. Une première visite gratuite, réalisée par l'agent, est ensuite programmée dans le but d'évaluer les travaux souhaités.

Au cours de cette visite, les documents suivants vous seront remis :

- **Le règlement de fonctionnement**
- **Une fiche de renseignements à remplir**
- **Un contrat de prestation**

▶ **L'achat d'une carte (20€) devra être effectué** à l'accueil du CCAS **afin de bénéficier des interventions**. Cette carte couvre 5 interventions de 1 h maximum chacune.

## Modalités de fonctionnement

▶ Un rendez-vous pour la réalisation de l'intervention sera donné par les agents d'accueil du CCAS au minimum **48h avant la réalisation**.

▶ Jours d'intervention : lundi matin et le mercredi toute la journée.

▶ Le service inclut **uniquement la « main d'œuvre »** pour réaliser l'intervention, tout le matériel nécessaire à la réalisation de l'intervention doit être acquis préalablement par le bénéficiaire.

▶ **Une intervention équivaut à une tâche** qui doit être réalisable en une heure maximum.

Si un bénéficiaire a besoin que soient effectuées plusieurs tâches, ce sera autant d'interventions sur la carte qui seront déduites.

Plus d'informations auprès du CCAS au 02 37 18 32 26, par mail [ccas@ville-mainvilliers.fr](mailto:ccas@ville-mainvilliers.fr) ou par courrier : CCAS, 125 avenue de la Résistance 28300 Mainvilliers.